CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

L'exposition des lots offerts pour la tombola de l'*Union artistique et littéraire* a eu lieu dimanche à l'hôtel Ferraille. Un grand nombre de personnes se sont rendues dans la salle et en ont admiré le parfait aménagement. Parmi les lots les plus remarqués se trouvent les magnifiques eaux-fortes, don du ministère de l'instruction publique et des beaux-arts, des pastels, peintures, aquarelles, etc., etc., œuvres de plusieurs de nos meilleurs artistes roubaisiens.

Nous donnerons prochainement la nomenclature complète des lots.

Le dégel. — Après quaranto jours de froid rigoureux, la température s'est subitement adoucie et le dégel est venu hier. Les rues étaient transformées en de véritables bourbiers.

A en croire certaines prédictions météorologiques, le dégel ne serait pas de longue durée, car une recrudescence de froid est annoncée pour la mi-janvier.

L'affaire du quai de la Vigne. — L'état de Mme Desbouvrie, la malheureuse victime des faits que nous avons rapportés, est toujours très-critique et un dénouement fatal est attendu d'un moment à l'autre. Les brûlures de la face sont si intenses qu'on peut à peine reconnaître le visage.

Mme Desbouvrie est prise, à chaque instant, d'étouffements et rejette le peu de liquide qu'on lui fait absorber.

L'enquête relative à cette triste affaire se poursuit avec activité. Il en résulte que, vendredi soir, M. Desbouvries était en état d'ébriété ; plusieurs personnes l'ont remarqué. Sa femme lui adressa des reproches à ce sujet, et une discussion eut lieu; c'est alors que, dans un moment d'exaspération, il saisit la lampe que sa femme tenait à la main et la lui jeta à la figure.

M. Desbouvrie a été de nouveau interrogé et confronté avec sa femme qui, malgré ses vives souffrances, a déclaré qu'il avait bien l'intention de la brûler et que ce n'était pas la première fois qu'il lui avait fait des menaces de ce genre.

M. Desbouvrie avait été mis en liberté dans la matinée de samedi, en présence des contradictions qu'une première enquête avait relevées; mais, samedi soir, M. Chanveau, commissaire de police, qui l'avait accompagné à l'Hôtel-Dieu pour le mettre en présence de sa victime, a cru, à la suite de la déclaration formelle de cette dernière, devoir le maintenir en état d'arrestation.

Pour sa défense, M. Desbouvrie prétend que c'est en voulant retirer la lampe des mains de sa femme, que celle-ci est tombée et a pris feu; mais cette allégation n'est pas de nature à expliquer l'origine des brûlures qui couvrent la figure et le cou de la victime. L'instruction ne saurait tarder d'aboutir et la lumière de se faire sur ces faits regrettables.

Partie de chiens ratiers. — Dimanche à trois heures, a eu lieu une partie de chiens ratiers, chez M. Vanwynsbergen, rue de l'Alma. La partie était de deux de trois pour 50 francs. Chaque chien devait en prendre à détruire. Voici les résultats :

Biel, du *Ratier Club*, 19 secondes; *Mascotte*, à M. Dunem, 26 secondes ; *Azor* du *Ratier Club*, 33 secondes ; *Foe*, à M. Denève, 27 secondes ; *Turck*, du *Ratier Club*, 20 secondes ; *Balouffart*, à M. Marck, de Lille, 8 secondes 1/4, Beaucoup de monde assistait à cette partie.

L'affaire d'Ascq. — On dit qu'après vérification, il a été reconnu que Chocquel et Marescaux avaient donné de fausses indications sur la provenance de l'argent qui était en leur possession le jour du crime. Il y a là un élément d'interrogatoire qui pourrait, s'il y a lieu, amener des aveux ou au moins des contradictions sérieuses.

L'accident du boulevard d'Armentières. — Nous avons dit hier qu'un ouvrier de l'établissement de M. Vanoutryve, nommé Louis Holbecq, avait été légèrement blessé dans une chûte qu'il avait faite dans un corridor. Ces renseignements recueillis sur place n'étaient, paraît-il, pas exacts et voici ce qui se serait passé.

L'ouvrier en question avait terminé sa chaine depuis quelques instants et il avait démonté l'*ensouple*, lorsque, tout à coup, en se rendant à la salle de préparation, il glissa et reçut, sur la tête, l'énorme pièce qui ne pesait pas moins de cinquante kilogrammes. Le choc avait été si violent que le pauvre homme perdait du sang par les yeux et les narines.

Il fut relevé et soigné par ses camarades en attendant l'arrivée d'un docteur. Le blessé habite Tourcoing, près de la gare des Francs. Son état inspire des inquiétudes.

Un vol rue de l'Epeule. — Dans la soirée de samedi, un individu se présentait dans un estaminet de la rue de l'Epeule et demandait qu'on lui servit à boire. Peu après, arrivèrent trois autres ouvriers qui lièrent conversation avec lui. Le cabaretier laissa les consommateurs seuls, pendant quelques instants, et, lorsqu'il revint, il remarqua qu'un des clients était parti; les autres ne tardèrent pas à le suivre.

Il s'aperçut en montant dans sa chambre à coucher que quelqu'un y avait pénétré et la bonne déclara en effet qu'elle avait aperçu un individu dont le signalement correspondait à celui du jeune homme qui était entré seul au café : la trace des clous des souliers a d'ailleurs été relevée. Le voleur s'est emparé d'une somme de neuf francs et d'une chaîne de montre en argent. Plainte a été portée.

Un vol de tissus. — Sur la dénonciation d'un habitant de la rue Saint-Jean, la police a procédé, dimanche soir, à l'arrestation d'un nommé Henri Hovart, qui occupe un appartement à l'estaminet *Saint-Jean*, rue Saint-Jean.

Cet ouvrier, qui avait travaillé pendant quelque temps chez M. Pronvost-Screpel, s'y était approprié des coupons de tissus qu'il revendait à des prix dérisoires.

Un acte de sauvagerie. — Dans la nuit de samedi à dimanche, un habitant de la rue de Tourcoing, M. Ponthier fut réveillé en sursaut par un bruit de vitres; le même fait s'étant représenté à différents intervalles, il s'habilla et descendit. Il trouve la vitrine de sa maison en éclats ; plusieurs briques gisaient sur le plancher.

M. Ponthier sortit immédiatement mais il ne vit personne. Il ne lui est resté que la triste ressource de porter plainte au poste de police et d'y déposer les pièces à conviction. On croit avoir affaire à un groupe de jeunes gens ivres qui avaient passé une grande partie de la soirée dans un estaminet voisin.

Dimanche soir, vers neuf heures, un rassemblement considérable s'était formé en face de l'estaminet Dubois, rue du Fontenoy. Un homme ivre, Pierre Lapaux, cordonnier, était entré dans le cabaret, avait fait quelques dépenses et refusait de payer. Il insulta la cabaretière qui voulut le mettre à la porte ; Lapaux brisa des carreaux et menaça de frapper la cabaretière, quand la police arriva pour arrêter notre homme et le conduire au dépot.

Une arrestation, rue Saint Amand. — Dans la nuit de samedi, une arrestation a été opérée rue Saint-Amand. Un habitant de cette rue, M. Victor Landrieux, avait remis, dans la journée, à un commissionnaire, nommé Rodolphe Ménard, une somme de quinze francs pour aller régler un compte.

Ne l'ayant pas vu revenir, il se mit à sa recherche et le retrouva en état complet d'ivresse. Il fit part à l'agent Dujardin de ce qui s'était passé. Celui-ci conduisit Ménard au poste de police du 3e arrondissement où on constata qu'il avait déjà en partie dépensé l'argent qui lui avait été confié.

Cet individu sera dirigé lundi matin, sur la prison de Lille.

Un expulsé. — Thomas Vercalie, âgé de 30 ans, a été reconnu par la police de sûreté et mis en état d'arrestation. Cet individu est en outre inculpé d'avoir commis plusieurs escroqueries et en dernier lieu d'avoir dévalisé la voiture d'un commerçant de la rue de Lannoy.

Lys-lez-Lannoy. — Dimanche, à trois heures, une manifestation organisée par la société dite des *Vieux soldats*, présidée par M. Charles Labite et dirigée par M. Achille Tricot, commandant, assisté de M. J.-B. Blain, seuls survivants à Lys-lez-Lannoy, de la bataille de Bapaume, a eu lieu sur la tombe de M. Henri-Joseph Madrieux, décédé le 5 janvier 1871, des suites d'une blessure mortelle, reçue à cette bataille.

Une foule nombreuse assistait à cette cérémonie.

Le cortège se composait : de la Société municipale de gymnastique l'*Avant garde* de Lys-lez-Lannoy, présidée par M. Legrand et dirigée par M. Vanhollande; de la Société des *Vieux soldats* de Lys; d'une délégation des *Vieux soldats* de Lannoy; de la musique municipale les *Amis Réunis* et de la *Lyre ouvrière*, société municipale également, de Lys.

Plusieurs jolies couronnes ont été déposées sur la tombe du défunt.

M. Blanchard, moniteur de l'*Avant-Garde* a dit une pièce de vers intitulé *Tué à l'ennemi*, qui a causé une profonde émotion.

M. Achille Trucott, commandant de la société des *Vieux Soldats*, a prononcé ensuite une allocution.

Les musiques ont exécuté diverses marches funèbres.

— M. Vandekerkhove, directeur de la société l'*Union Chorale*, de Lys, vient de donner sa démission.

Les eaux de rivières et même les eaux de sources fournies à l'alimentation dans la plupart des villes charrient des quantités de germes dangereux pour la santé. C'est pourquoi nos abonnés et lecteurs apprécieront la prime que nous leur offrons : une caisse de 50 bouteilles d'eau minérale naturelle de Vals (Ardèche), source « Les Célestins », autorisée par l'Etat et approuvée par l'Académie de médecine. Ces eaux, dont le sel essentiel est le bicarbonate de soude, plus connu sous le nom de sel de Vichy, sont souveraines pour guérir et surtout pour prévenir les affections légères du ventre et de l'estomac, les fatigues du foie et des reins. Mêlées au vin ou au sirop qu'elles ne troublent pas, elles constituent une boisson saine, digestive, agréable au goût. Au prix où nous les livrons, moitié moins cher que dans le commerce, leur usage est plutôt une économie qu'une dépense. On peut les boire impunément à tous les repas, à la dose d'une bouteille par personne et par jour. Pour recevoir une caisse de 50 bouteilles — les bouteillos ont exactement la contenance d'un litre — il suffit d'adresser un mandat-poste de 15 fr. à l'administration du journal. Les frais de port se payent en plus et à part au moment de la livraison.

Pilules Suisses !

Le médicament le plus populaire de France. 25193d

Cartes de visites à la minute. — Imprimerie du *Journal de Roubaix* offre, à un prix exceptionnel, aux lecteurs du journal, une jolie boîte contenant 100 cartes et 100 enveloppes.

(*Voir à la 4e page.*)

Cartes de visites à la minute : 2 fr. le cent

Le docteur Dassonville. Voir 4e page. Guérisons insérées avec autorisation des intéressés. 49828—25078

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix* — *La Maison se charge de la distribution à domicile à des conditions très avantageuses.*

ÉPHÉMÉRIDES DE L'INDUSTRIE ROUBAISIENNE

5 JANVIER 1883. — La Chambre de commerce adresse aux industriels de sa circonscription une circulaire relative à l'exposition d'Amsterdam. « Elle insiste pour avoir leur adhésion, car il y a nécessité pour la fabrique de Roubaix d'être largement représentée dans ces grandes assises du travail, à côté des autres centres manufacturiers français, Roubaix ayant besoin de développer l'exportation de ses produits et cette exposition pouvant y aider efficacement. Il faut, écrit M. le Préfet du Nord, que l'industrie Roubaisienne, si puissante et si intéressante par la diversité de ses produits, rehausse, par sa participation, l'éclat de la section française. » (*Archives de la Chambre de commerce*, II (c) 9). On sait qu'un certain nombre de nos industriels ont pris part à cette exposition et y ont remporté, *comme de coutume*, de hautes récompenses.

TOURCOING

L'aménagement de l'Hôtel-de-Ville. — On sait que dans le programme des grands travaux, dont la dépense serait couverte par l'emprunt de quatre millions, entrait un projet d'achèvement de l'Hôtel-de-Ville, c'est-à-dire l'appropriation des locaux aux différents services municipaux.

M. François Masure a rédigé, à ce propos, une excellente et très complète étude qu'il a dédiée à ses collègues du Conseil municipal. Nous regrettons de ne pas pouvoir, dans un cadre trop restreint, la reproduire en entier et nous devons nous borner à indiquer les grandes lignes du projet dont des plans, d'une correction absolue, rendent l'exposé plus facile.

Commençons par le rez-de-chaussée. M. Masure prévoit tout d'abord, la construction dans le fond de la magnifique cour d'honneur d'un escalier monumental. Citons le rapport :

« L'escalier est disposé de telle sorte que le visiteur, entrant dans notre monument municipal par la porte de la rue de l'Hôtel-de-Ville, trouve en face de ses regards les premiers escaliers à gravir ; ils sont accompagnés de deux jardinières ornées. Après avoir franchi quelques marches, il atteindra le palier unique, point de départ de l'escalier doublé s'élevant en rampe douce, soutenu par des arcs-boutants vers les deux derniers entre-colonnements latéraux du premier étage. Un immense lampadaire reposant sur un piédestal placé au rez-de-chaussée, rayonne au-dessus du palier dans le pleincintre médian. »

Voilà pour l'escalier. Continuons notre visite au rez-de-chaussée. La grande salle actuelle des mariages servirait aux bureaux de l'état-civil. L'appartement situé à gauche, en entrant à droite, serait affecté à la salle des mariages. A la suite de cette salle, en suivant la galerie latérale de droite, se trouvent : le cabinet de l'officier civil, une salle de commissions, puis l'escalier aboutissant à la rotonde qui sert de passage aux voitures (côté de la terrasse), enfin une autre salle de commissions, puis, dans le fond, à droite, la salle d'adjudications et du conseil de revision.

Nous arrivons au couloir menant à la sortie en face de la rue de l'Industrie et à notre gauche nous trouvons la bibliothèque et le cabinet du bibliothécaire archiviste. Toutes les salles de la galerie latérale gauche n'ont pas encore d'affectation spéciale.

A propos de la bibliothèque, M. Masure s'exprime ainsi dans son rapport :

« J'ai pensé que la placer au rez-de-chaussée était rendre un véritable service à nos concitoyens tous plus ou moins entraînés dans le tourbillon des affaires. Combien de fois ne vous est il pas arrivé de négliger une recherche faute de temps ? Dans d'autres villes où les carrières libérales, les écoles, les sociétés savantes font la clientèle habituelle des bibliothèques, ce serait peut être un véritable luxe, car c'est pour y passer plusieurs heures que l'on entre dans les salles de lecture de ces villes, et alors quelques minutes de montée sont parfaitement négligeables. A Tourcoing, au contraire, où généralement l'on fréquente la bibliothèque bien plus pour y prendre un renseignement que pour y faire une lecture de longue haleine, créer une bibliothèque d'un accès facile et commode, serait rendre, comme je le disais tantôt, un véritable service à toute notre population intelligente et travailleuse »,

Nous sommes absolument de l'avis de M. Masure et nous le félicitons de son innovation.

Passons maintenant au premier étage : entre l'escalier dont nous avons parlé plus haut, le projet prévoit l'installation d'un ascenseur hydraulique qui serait placé près de la rotonde, côté du terre-plein.

Nous voici parvenu à l'étage par le grand escalier d'honneur. Nous tournons à droite et entrons dans la salle d'attente qui précède le cabinet du secrétaire général, car la plupart des services, actuellement installés dans l'aile gauche, passeront dans l'aile droite.

« Une catégorie de personnes gagnera, dit le rapport, à toutes ces perturbations : celle des solliciteurs.

» Heureux quémandeurs; ils méritaient bien cette attention! L'antichambre, ou salle d'attente, si vous préférez, destinée à les recevoir, offre de spacieuses dimensions: elle est éclairée par deux grandes baies ornées de tentures; les vantaux de ses portes, les boiseries de ses fenêtres, ses plinthes recouverts du plus bel ébène servent de cadre aux murailles tendues de tapisseries ; son parquet garni d'un moëlleux tapis harmonise le tout, faisant de cette pièce le plus bel appartement actuel de l'Hôtel-de-Ville; et il est certain que le plus bel appartement d'un édifice municipal doit être réservé aux solliciteurs ! »

Après le bureau du secrétaire général vient une salle ronde destinée à l'administration, puis le cabinet du Maire et les bureaux du secrétariat. Ces derniers sont en partie en façade sur la place de l'hôtel-de-ville. Comme on le sait c'est à cet étage que se trouve maintenant la salle des délibérations du Conseil municipal, mais au lieu de tenir l'angle, elle sera placée à l'avenir dans le milieu, au-dessus de l'entrée principale et elle occupera un local beaucoup plus vaste. Quant à l'ancienne salle, elle servira de salon réservé aux conseillers municipaux et aux réunions de grandes Commissions.

Dans l'aile gauche, nous trouvons les services de la Voirie et des Bâtiments avec les cabinets des chefs de ces services.

Telle est l'économie du nouveau projet d'aménagement de l'Hôtel-de-Ville, présenté par M. F. Masure-Six. Nous donnerons en terminant les conclusions du rapport que nous venons d'analyser.

« Je conclus, la situation actuelle est claire : nous sommes redevenus libres comme l'étaient ceux qui ont entrepris cette œuvre, plus libres même, puisque nous avons devant nous des finances propices. Utilisons donc les appartements comme ils les auraient utilisés ; décidons en principe qu'un grand escalier sera construit dans cette belle cage qui lui est préparée et qu'on nomme cour d'honneur; ajoutons l'installation d'un ascenseur; mais, avec toutes les données que l'art nous offre, avec toutes les lois qu'il nous prescrit, achevons notre édifice Municipal par excellence et conservons à ce monument qui doit nous être cher un caractère digne de sa destination, digne de son nom d'Hôtel-de-Ville. »

Une dernière observation : il n'a pas été question dans ce rapport du tribunal de la justice de paix. Mais, comme on sait, le palais du commerce à édifier place Charles Roussel renfermera ce prétoire ainsi que les différents services du tribunal et de la chambre de commerce.

Un encouragement aux ouvriers. — Il y a huit jours nous avions la satisfaction de publier la liste des agents de nos manufactures qui avaient obtenu des récompenses à la société des sciences de Lille. Un de nos industriels a voulu, de son côté, reconnaître par une distinction spéciale, les longs et loyaux services que lui avaient rendu plusieurs de ses ouvriers, et le fait mérite d'être signalé.

Nous savons que, samedi soir, M. Christory fils, filateur de laines, a réuni tout son personnel et a remis solennellement des médailles à cinq de ses plus anciens ouvriers ou personnes de confiance : Mlle Sidonie Dophens, 43 ans de services, MM. Louis Stock, 32 ans de services, Charles Odoux, 30 ans de service, Jean-Baptiste Courcelle, 30 ans de services et Mlle Marie Saint-Venant, 30 ans de services.

En offrant ces médailles M. Christory a rendu hommage aux qualités de ceux à qui elles étaient destinées, les proposant comme modèles aux autres ouvriers et formant le souhait de les conserver longtemps encore dans son établissement.

M. Charles Odoux, un des lauréats, remercia M. Christory du témoignage d'estime qu'il leur donnait et il se fit l'interprète de tous ses camarades pour exprimer les sentiments de dévouement qui les animent pour leur patron.

M. le doyen de Saint-Christophe, qui assistait à cette cérémonie, a félicité à son tour les médaillés et a exhorté tous les ouvriers à marcher sur leurs traces afin de mériter aussi un jour la même récompense.

Des vivats chaleureux et un toast ont clôturé cette petite cérémonie intime qui honore à la fois le patron qui l'avait organisée et les braves ouvriers qui en ont été les héros.

Une statistique du travail a été dressée par l'autorité compétente. Nous la reproduisons à titre de renseignement tout en faisant remarquer que certains chiffres nous ont paru excessivement bas, étant donnée l'importance de l'industrie ou du métier auxquels ils se réfèrent.

Tissages : Travail complet, 2905 ouvriers à 12 heures; chômage partiel, 1,105 à 10 heures; Chômage complet, 827.

Entrepreneurs de bâtiments : Travail complet, 202 ouvriers à 7 et 8 heures; Travail partiel, 430.

Teinturiers : complet, 293 ouvriers à 12 heures; partiel, 23 à 8 heures; chômage 1.

Filatures : complet, 6.993 ouvriers à 12 heures; partiel, 1.513 à 7, 8 et 10 heures; complet, 184.

Tissages : travail complet, 240 ouvriers à 12 h. ; partiel, 338 à 8 et 10 h.; chômage complet, 57.

Fuseaux : travail complet, 90 ouvriers à 12 heures ; chômage partiel, 15 à 8 h.; chômage complet, 15 à 8 h.

Peignages : complet, 2.452 ouvriers, 12 heures de jour; chômage, 143.

Peigneurons : chomage partiel, 95 ouvriers à 10 heures.

Soieries : chômage partiel, 12 ouvriers à 10 heures.

Corderies : complet, 25 ouvriers à 12 heures.

Bonneterie : complet, 203 ; partiel, 107 ; chomage, 25

Triage : complet, 25 ; partiel, 71 ; chomage, 30.

Carrosserie : partiel, 10.

Corroierie : complet, 80.

Métallurgie : complet, 84 ; partiel, 166 ; chomage, 20.

Dentelles : partiel, 35.

Récapitulation : travail complet, 13,105 ouvriers ; partiel, 3,695 ; chomage, 1.726 ; au total, 18,526 ouvriers.

L'accident mortel de Mouveaux. — Voici de nouveaux détails sur l'accident de tramway que nous avons relaté hier.

Le vieillard, tué par le car à vapeur, est le sieur Pierre Gosselin, âgé de 72 ans. Le malheureux n'y voyait presque plus. Aussi, pour voir l'heure à son horloge, il était obligé de monter sur une chaise et de tâter les aiguilles avec les doigts. En outre, il était atteint d'une surdité presque complète.

C'est dans le trajet de Tourcoing à Lille, à huit heures et demie du matin, que l'accident s'est produit. Le mécanicien vit Gosselin sortir de sa maison et marcher parallèlement en se tenant à 1 mètre 50 de la locomotive; il faisait constamment fonctionner le cornet, et n'avançait pas plus vite que le *pas d'un homme*. Tout à coup le vieillard glissa, tomba en avant de la locomotive et a dû être atteint par le chasse-corps.

La machine fut arrêtée instantanément. Le mécanicien et le conducteur transportèrent le vieillard chez lui. Il avait la figure tout couverte de sang et ne faisait plus aucun mouvement. On appela le docteur Vincent qui déclara que la mort avait été instantanée.

Les blessures de la tête ne paraissent pas assez graves pour expliquer cette mort foudroyante. Ce serait plutôt le résultat d'une commotion cérébrale.

Saisie d'huîtres aux Halles. — M. Ansar, inspecteur des denrées alimentaires, a saisi et fait jeter au fumier, samedi matin, un millier d'huîtres reconnues impropres à la consommation.

Un déserteur. — Florent-Amand-Adolphe Baroo, né à Petgain (Nord) en 1867, soldat au 145e d'infanterie, à Maubeuge, avait quitté son régiment depuis plus d'un an et était passé en Belgique. Il s'était fait délivrer dans ce pays, un livret d'ouvrier et y avait travaillé jusque dans ces derniers temps. N'ayant plus trouvé à s'occuper, il se vit bientôt sans ressources et on l'expulsa. Le lendemain de Noël, ne sachant que devenir, il vint à Tourcoing et entra dans un cabaret de la rue des Piats, non loin de la caserne du gendarmerie. C'est là qu'il a été arrêté et remis le lendemain aux autorités militaires du 1er corps d'armée.

LILLE

Le nouveau recteur de l'Université de l'Etat. — On lit dans l'*Officiel* :

« Par décret en date du 3 janvier 1891, rendu sur la proposition du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, M. Bayet (Charles-Louis-Marie-Adolphe), doyen honoraire de la faculté des lettres de Lyon, professeur d'histoire et antiquités du moyen âge à ladite faculté, est nommé recteur de l'académie de Lille, en remplacement de M. Conat, appelé à une autre résidence. »

Arrestation des auteurs présumés du crime de Merlimont. — L'arrestation de Baillet a suivi de près celle de Dutilleul. En effet, le complice de Dutilleul a été arrêté samedi matin à Berck-sur-Mer ; il a été transféré dans l'après-midi à la prison de Montreuil. A son arrivée dans cette dernière ville, la population, très surexcitée, voulait lui faire un mauvais parti. Des cris de : « A mort ! Vive Deibler ! A la lunette ! » partaient, à chaque instant, du sein de la foule.

Loin d'être impressionné par ces clameurs sinistres, Baillet se montrait souriant. A chaque train venant d'Arras, le public se portait en masse à la gare pour attendre Dutilleul. Ce dernier a quitté Lille samedi après-midi pour être également conduit à la maison d'arrêt de Montreuil.

Les inculpés sont, paraît-il, deux gredins de la pire espèce, dont la capture est d'autant plus importante qu'elle pourra mettre la police sur des pistes sérieuses et amener la répression de certains méfaits dont les auteurs sont restés inconnus.

Baillet et Dutilleul avaient pour maîtresses des personnes qui répondent toutes deux au nom d'Emilia Bacqueville — la mère et la fille demeurant à Lille, rue Léon Gambetta.

Ces femmes ont été mises en état d'arrestation et longuement interrogées par M. Legrand, juge d'instruction.

Une perquisition faite à leur domicile a amené la découverte de papiers compromettants et un grand nombre d'objets volés.

Samedi après-midi, M. le commissaire central de Lille s'est entretenu longtemps avec le parquet au Palais-de-Justice; après les interrogatoires qu'ont subis les auteurs du crime de Merlimont et leurs maîtresses, la police serait en possession de renseignements qui lui permettraient de procéder sous peu à de nombreuses et importantes arrestations.

Les funérailles de Mme veuve Cauwet ont eu lieu samedi, à Merlimont, au milieu d'une grande affluence de monde.

L'éloge de la victime a été prononcé par M. Moreaux, conseiller général.

DEMANDEZ PARTOUT LE

SAVON DES MILLE PARFUMS

Préparé par FERRAILLE Aîné

Croix, près Roubaix.

Savon exquis réunissant toutes les qualités qui constituent le meilleur des savons. 46600—23333

Vêtements pour hommes tout faits et sur mesure

Voir Maison A. FÉVRIER et Cie, 16-18, rue Neuve, LILLE

COUPE ET FAÇON GARANTIES

49598-24294

NORD

Assassinat à Maretz. — Dans la nuit du 31 décembre au 1er janvier, on a trouvé, la corde au cou et étranglé dans sa maison, un cabaretier de Maretz, nommé Pierre Pol, âgé de 64 ans, qui vivait seul.

La gendarmerie de Busigny a ouvert immédiatement une enquête et a constaté que le vol a été le mobile du crime.

Le parquet de Cambrai est descendu à Maretz, samedi à midi, afin de compléter l'enquête de la gendarmerie et aussi afin d'aviser aux mesures à prendre pour amener l'arrestation des coupables sur lesquels, jusqu'ici, on n'a aucun soupçon.

Un loup aux portes de Douai. — Un habitant de Douai, M. Bathiat fils, a tué hier, à coups de fusil, près de Douai, un jeune loup d'une trentaine de kilos.

Il est à supposer que ce loup a été chassé de la forêt des Ardennes par la rigueur de la saison.

Déplorable incurie. — Le froid extrême de ces jours derniers a causé à Dunkerque plusieurs accidents. C'est ainsi qu'un soldat du 110e a eu les deux mains gelées à l'exercice. Le malheureux est à l'hôpital militaire.

Selon toutes les prévisions les chirurgiens devront pratiquer l'amputation des deux mains.

L'autorité militaire a ouvert une enquête sur ce fait déplorable. Un officier sur qui retombait une part de responsabilité, aurait été mis aux arrêts.

Plusieurs soldats ont en aussi les oreilles gelées, mais leur état n'inspire aucune inquiétude.

PAS-DE-CALAIS

Anniversaire de la bataille de Bapaume. — Le vingtième anniversaire de la bataille de Bapaume a été célébré samedi.

A onze heures et demie, un service solennel a été célébré dans l'église paroissiale à la mémoire des soldats morts en 1871. Le doyen de Bapaume a fait l'éloge des braves qui font à la patrie le sacrifice de leur vie.

Ensuite, un imposant cortège s'est rendu au pied du monument élevé sur le champ de bataille. Toutes les sociétés locales et plusieurs personnages politiques faisaient partie du cortège. De nombreuses couronnes ont été déposées sur le monument. Des discours ont été prononcés par M. Théry, adjoint de Bapaume ; le marquis d'Havrincourt, ancien sénateur ; MM. Taillandier, député ; Saudemont, conseiller d'arrondissement ; Goubet, capitaine de l'armée territoriale, et Paul Henry, d'Arras.

BELGIQUE

Le bandit Vanderzande. — Le voleur Gaspard Vanderzande, dont tout le monde connaît les exploits, a été vu dans un cabaret de la rue Odon, à Bruxelles, où il était attablé avec sa mère et deux de ses amis. La police bruxelloise en a été avisée.

Caisse d'Epargne de Roubaix

Séances des 3 et 4 janvier 1891

		VERSEMENTS :				
Roubaix	Samedi	55	déposants	9	nouveaux	13,720 »»
	Dimanche	157	»	27	»	22,3 0 »»
Lannoy	»	25	»	4	»	3,329 »»
Croix	»	10	»	1	»	2,25 »»
Wattrelos	»	6	»	1	»	1,3 5 »»
Totaux		253		42		43,029 »»
		REMBOURSEMENTS :				
Roubaix	Samedi	54	rembour.		affectués	17,440 80
	Dimanche.	88	»		»	20,653 91
Lannoy	»	17	»		»	4,047 01
Croix	»	7	»		»	1,050 »»
Wattrelos	»	13	»		»	3,256 66
Totaux		178				46,988 88

Les opérations du mois de janvier sont suivies : A Roubaix, par MM. Jean Dujardin et A. Delattre-Varlet, directeurs; MM. Georges Mazure et A. Vernier-Lagache, directeurs-adjoints; à Lannoy, par M. Alphonse-Toulemonde; à Croix, par MM. Eugène Cuon et Louis Leers ; à Wattrelos, MM. Louis Leuridan et Edouard Delplanque fils.

Ordre du service. — La caisse est ouverte pour recevoir les dépôts, ainsi que les demandes de remboursements les *dimanches de 9 heures à 11 heures*, les *samedis, à 9 heures à 10 heures 1/4*, (salle de la Justice-de-Paix). Les remboursements ont lieu dans la même salle, les *dimanches, à 11 heures 1/2*, les *samedis, à 10 heures 1/2*, 8 jours après la demande.

Le Caissier, FAZAORT.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille MOUCHART-MÉNON qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Virginie-Joseph MÉNON, veuve de M. Nicolas-Joseph MOUCHART, décédée à Roubaix, le 3 janvier 1891, dans sa 81e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Vigiles qui seront chantées le lundi 5 courant, à 4 h. 1/2, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mardi 6 dudit mois, à 9 heures, en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Arts, 21.

Les amis et connaissances de la famille RUSELLE-LOISY qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Constance LOISY, veuve de M. Charles RUSELLE, décédée à Roubaix, le 1er janvier 1891, dans sa 74e année, administrés des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le mardi 6 courant, à 9 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 4 heures, et aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le mercredi 7 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Tourcoing, 61.

Les amis et connaissances de la famille PRUS-PROUVOST qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Louis-Joseph PRUS, décédé subitement à Roubaix, le 4 janvier 1891, dans sa 73e année, sont priés de considérer le présent avis comme tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le mercredi 7 courant, à 3 heures, en l'église Notre Dame, à Roubaix. — L'assemblée à l'Hospice.

Les amis et connaissances de la famille DIÉRICKX-LÉZY qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Joseph-Jean-Baptiste LÉZY, veuf de Dame Julie FLAMENT, décédé à Roubaix, le 4 janvier 1891, à l'âge de 78 ans et 8 mois, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mercredi 7 courant, à 8 heures 1/2 en l'église Notre-Dame à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le mardi 6, à 3 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Courtrai.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le mardi 6 janvier 1891, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Amédée-Joseph RABAUX, mécanicien, époux de Dame Hélène DUJARDIN, décédé à Roubaix, le 9 janvier 1890, dans sa trente-quatrième année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mardi 6 janvier 1891, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Maître l'abbé Camille-Philippe LIAGRE, décédé le 29 décembre 1889, dans sa 22e année. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mardi 6 janvier 1891, à 10 heures, pour le repos des âmes : de Monsieur Richard-Carlos CLIQUET, décédé à Roubaix, le 8 janvier 1890, dans sa 76e année, et de Dame Julie-Nathalie FLORIN, son épouse, décédée à Roubaix, le 3 janvier 1889, dans sa soixantième année, administrées des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

L'HISTOIRE AU JOUR LE JOUR

5 JANVIER 1851

« MON BON AMI »

Louis Napoléon avait fait le coup d'Etat le 2 décembre, s'y proclamait obligé par « son devoir de maintenir la République » ; un an après, jour pour jour, il se faisait proclamer « Napoléon III, empereur des Français. » La chose s'était faite malgré les observations des trois cours de Prusse, d'Autriche et de Russie, et ne fut pas sans soulever de leur part certaines difficultés; un pouvant s'opposer au rétablissement de l'empire, qui était un fait accompli, et d'ailleurs un fait intérieur sur lequel elles n'avaient pas à se prononcer, elles prirent un autre moyen de témoigner leur mauvaise volonté, et c'est le titre de Napoléon *Trois* qu'elles contestèrent.

Louis-Napoléon l'avait pris parce que, disait-il, « la logique du peuple me l'a donné dans ses acclamations; » la vérité est que, lors de ses voyages présidentiels, le préfet de Bourges ayant envoyé aux autorités l'ordre de faire crier : Vive Napoléon!!!, celles-ci avaient pris les trois points d'exclamation pour un chiffre romain, et avaient fait crier : Vive Napoléon III. Il ajoutait que ce titre était bien le sien, parce que, si éphémère qu'eût été le règne de Napoléon II, il avait pris sa place dans l'histoire puisque les Chambres l'avaient proclamé; ce n'était guère plus exact; il était bien vrai qu'après Waterloo, Napoléon Ier avait abdiqué le 22 juin en faveur de son fils, alors retenu en Autriche, mais les Chambres, deux fois mises en demeure de le proclamer avaient évité de le faire, se tirant d'embarras par un simple ordre du jour déclarant qu'elles s'en tenaient à la Constitution, d'après laquelle il l'était. A cela les puissances du Nord répondaient qu'elles avaient mis Napoléon Ier hors la loi à son retour de l'île d'Elbe, que son abdication avait donc été pour elles chose non avenue, et qu'elles n'avaient jamais reconnu Napoléon II ni de droit ni de fait.

Ce débat, qui peut paraître assez puéril, avait au fond pour but d'affermir le maintien des actes du Congrès de Vienne (1815) qu'on suppose-it le nouveau souverain fort disposé à déchirer ; sans y insister davantage, l'Empereur Nicolas expédia à son ambassadeur ses lettres de créance, mais en s'abstenant d'adresser à Napoléon III l'appellation de « frère » consacrée dans les rapports